

AVIS MUNICIPAL - DERNIER RAPPEL

MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL

PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN

Pour rappel la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal pour les tombes sans acte de concession.


Cette procédure allait jusqu'au 30 avril 2020, du fait du confinement et l'impossibilité aux personnes de se rendre dans le cimetière, **la procédure est prolongée exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2020.**

Aussi, pour les familles du ou des défunt(s) qui n'auraient pas encore fait le nécessaire, il est important de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance :

- Soit en se présentant aux heures d'ouverture des services de la mairie :
 - o du mardi au vendredi de 8h30 à 13h.
 - o le samedi matin de 9h à 12h.
- Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante : Mairie - 13 rue de la Madone - 85250 ST ANDRE GOULE D'OIE
- Ou un courriel à l'adresse suivante : accueil@sago.fr

Après le 31 décembre 2020, il ne sera plus possible de mettre en place un acte de concession sur les tombes listées dans la procédure.

En vous remerciant par avance de votre collaboration active.

 LE MAIRE
J. DALLET

Le Maire certifie que le présent avis a été affiché au cimetière et en mairie
Du 29/06/2020 au 31/12/2020